

DÉPARTEMENT DES YVELINES
MAIRIE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- SÉANCE DU 21 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt et un mars à dix-sept heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de
ses séances sous la Vice-Présidence de
Madame Gwendoline DESFORGES.

Étaient présents :

Madame Gwendoline DESFORGES
Monsieur Pierrick FOURNIER
Madame Anne-Laure de BROSSES
Madame Denise JOURDRIN
Monsieur Jacques LELUBRE
Madame Laurence de CHABOT
Madame Agnès THÉBAUD
Madame Véronique BECQUET
Madame Marie-Laure de BECDELIEVRE
Madame Michèle BIANCO

Nombre de membres :
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 16

Membres absents avec pouvoir :

Madame Laurence BERNARD
(pouvoir à Madame Gwendoline DESFORGES)
Monsieur Pascal SIMONNET
(pouvoir à Monsieur Pierrick FOURNIER)
Monsieur Philippe CLOUS
(pouvoir à Madame Anne-Laure de BROSSES)
Madame Anne-Marie COLIN
(pouvoir à Madame Denise JOURDRIN)
Monsieur Bernard LONGATTE
(pouvoir à Monsieur Jacques LELUBRE)
Madame Hélène de FUMICHON
(pouvoir à Madame Marie-Laure de
BECDELIEVRE)

Membre absent sans pouvoir :

Madame Christelle LECLERCQ

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du
C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

Accusé de réception préfecture
976-29/03/2024-1397-2024-1021-2024-18-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PECQ
du 21 MARS 2024

Objet : Subvention à l'Association RELAIS JEUNES et FAMILLES 78 pour l'année 2024.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que l'Association RELAIS JEUNES et FAMILLES 78 est une association Loi 1901 à but non lucratif, créée en novembre 2005, sise CHI Saint-Germain-en-Laye / Poissy, Pavillon Jacques Courtois, 20 rue Armagis - 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE.

Cette association a pour but :

- l'accompagnement des adolescents et jeunes adultes,
- la prévention de la souffrance psychique,
- le soutien aux familles.

L'Association RELAIS Jeunes et Familles 78 a établi de nombreux partenariats avec des structures associatives, dont la Halte Saint Vincent de Paul, au Pecq. En complément des permanences assurées au siège, l'association a fait l'acquisition d'un minibus pour aller au devant des personnes en mal-être psychique sur leurs lieux de vie. C'est ainsi que ce minibus est stationné tous les mardis, jeudis et samedis matins de 9h30 à 12h30, hors vacances scolaires, devant l'Épicerie solidaire, 3 bis quai Voltaire – 78230 LE PECQ.

- En 2023 :
- 8 bénévoles
 - 1 salarié en CDI à temps partiel et 1 salarié en CDD à temps partiel
 - 2 auto-entrepreneurs à temps partiel
 - 14 adhérents dont 2 Alpicois
 - 121 personnes en file active, *(130 en 2022)*, dont :
 - 40 hommes
 - 81 femmes
 - 73 nouvelles personnes
 - 1007 entretiens *(749 en 2022)*
 - 104 permanences *(88 en 2022)*,
 - 154 personnes ont été orientées *(81 en 2022)*, dont :
 - 66 vers RJF78 *(19 en 2022)*
 - 27 vers médecins des rues, généralistes ou spécialistes *(16 en 2022)*
 - 13 vers une assistante sociale *(18 en 2022)*
 - 26 vers Pôle Emploi, MDPH, CAPEMPLOI *(10 en 2022)*
 - 15 vers Avocat, JAF, ASE, Prudhommes *(3 en 2022)*
 - 3 en psychiatrie, CMP *(3 en 2022)*
 - 3 vers Espace numérique Le Pecq, Arbre à Pain *(1 en 2022)*
 - 1 vers Bureau Emploi, Association SNC *(2 en 2022)*.

L'Association RELAIS Jeunes et Familles 78 sollicite une subvention de 6 000,00 € pour l'année 2024. Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de statuer sur le montant de la subvention à accorder à cette association, sachant qu'une subvention d'un montant de 4 500,00 € avait été accordée en 2022 et 2023.

Cet exposé entendu,

A la majorité des présents et représentés, Madame Hélène DE FUMICHON ne prenant pas part au vote compte tenu de ses fonctions au sein de l'association, après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder à l'Association RELAIS JEUNES et FAMILLES 78 une subvention de 4 500,00 € pour l'année 2024.

La dépense ainsi mandatée sera imputée sur la ligne budgétaire 65-63-6574 du budget 2024 du C.C.A.S.

Fait et délibéré
Pour extrait conforme
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,




Gwendoline DESFORGES
Adjointe au Maire

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
078-267801397-20240321-2024-16-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024